

Service Protection de l'Environnement  
1304 avenue de Paris  
BP 90286 – Cedex  
50006 Saint Lô

Saint Lô, le 26/04/2022

**Rapport de l'inspection des installations classées**  
Visite d'inspection du 25/04/2022

**Partie nominative**

**FAUCONNIER (GAEC)**

ARDEVON  
La Mare  
50170 PONTORSON

Affaire suivie par : BRUN Julien  
Téléphone : 0233726551  
Courriel : julien.brun@manche.gouv.fr  
Références : IC2022JB033

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 25/04/2022 de l'établissement FAUCONNIER (GAEC) implanté ARDEVON La Mare 50170 PONTORSON. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

**Les participants à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées, sont :**

• BRUN Julien, Service Environnement, Animal et Société, Environnement, Animal et Société, inspecteur de l'environnement

**Les participants à l'inspection, hors inspection des installations classées, sont :**

Fauconnier Pascal, exploitant

L'inspecteur de l'environnement

Julien BRUN

## **Rapport de l'inspection des installations classées**

### **Propositions à l'issue de la visite**

A l'issue de la visite d'inspection du 25/04/2022 de l'établissement FAUCONNIER (GAEC) implanté ARDEVON La Mare 50170 PONTORSON, les constats établis et explicités dans la partie "contexte et constats" du rapport amènent l'inspection des installations classées à formuler à Monsieur le Préfet les propositions suivantes.

Au regard des constats réalisés durant la visite d'inspection, il n'est pas proposé de suites administratives.

Service Protection de l'Environnement  
1304 avenue de Paris  
BP 90286 – Cedex  
50006 Saint Lô

Saint Lô, le 26/04/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 25/04/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur



#### **FAUCONNIER (GAEC)**

ARDEVON

La Mare

50170 PONTORSON

Références : IC2022JB033

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 25/04/2022 dans l'établissement FAUCONNIER (GAEC) implanté ARDEVON La Mare 50170 PONTORSON. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- FAUCONNIER (GAEC)
- ARDEVON La Mare 50170 PONTORSON
- Code AIOT dans GUN : 0055001464
- Régime : Enregistrement

Le GAEC Fauconnier est une exploitation agricole comprenant un atelier de production laitière soumis à déclaration et un atelier de production porcine soumis à enregistrement.

### **2) Constats**

#### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
contrôle documentaire	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 4	/	Sans objet
Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	/	Sans objet
Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	/	Sans objet
dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3	/	Sans objet
Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13	/	Sans objet
Rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	/	Sans objet

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18	/	Sans objet
Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24	/	Sans objet
Epanchages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1	/	Sans objet
Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31	/	Sans objet
Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32	/	Sans objet
Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35	/	Sans objet
Autosurveillance	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'ensemble des points contrôlés est conforme.

### 2-4) Fiches de constats

#### Nom du point de contrôle : contrôle documentaire

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 4
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> tenue et mise à jour des registres et documents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### Nom du point de contrôle : Intégration paysagère

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Entretien des locaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : dispositions constructives**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, Présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Défense interne contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, protection incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fiou , gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Rétention des pollutions accidentelles**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositifs de rétention
<b>Prescription contrôlée :</b> présences des rétention, fioul, produits phyto et médicaments
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'eau et les sols

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Prélèvements et consommation d'eau
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un compteur sur les forages, registres des relevés, disconnecteur
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'eau et les sols

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestion des eaux pluviales
<b>Prescription contrôlée :</b> collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Epandages et traitement des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, équilibre de la fertilisation
<b>Prescription contrôlée :</b> épandage respecte l'équilibre de la fertilisation, respect des 170uN/Ha en ZV, épandages réalisés afin d'empêcher la stagnation prolongée sur les sols, le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage, la percolation rapide vers les nappes souterraines
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'air

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Emissions dans l'air
<b>Prescription contrôlée :</b> Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Bruit**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Nuisances sonores
<b>Prescription contrôlée :</b> Respect des émergences
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestions des déchets
<b>Prescription contrôlée :</b> modalité de gestion des déchets plastiques, des déchets de soins vétérinaires et des cadavres
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle : Autosurveillance**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37
<b>Thème(s) :</b> Élevage, cahier d'épandage
<b>Prescription contrôlée :</b> présence et remplissage du cahier d'épandage et des bordereaux de livraison des effluents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet